



202304- 05

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Affiché le
ID : 022-212200349-20230414-202304_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 14 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Julie MALÉGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE CANT, Brieuc CALVARY, Pauline UNVOAS, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN, Sylvie LE CARVENNEC

Procurations : Pascal PRIGENT à Lydie LE FLOC'H, Jérémie LE BARON à Mathieu ROUSSEL, Alain BROCHEN à Didier NEVEUX

Absents :

Date de convocation : 30 Mars 2023

Secrétaire de séance : Pauline UNVOAS

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2022 – Budget Principal Commune

► Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur et accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

► Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives aux journées complémentaires ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1612-12 et L2121-31,

Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 portant sur l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2022 dressé par le Comptable public,

MAIRIE DE CAVAN
TI KER KAWAN

2 rue Maurice Denis
2 stradaed Maurice Denis

22 140 CAVAN
22 140 KAWAN

202304- 05

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le

ID : 022-212200349-20230414-202304_05-DE

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 20 Mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **Approuve** le compte de gestion du comptable public
- **Donne** délégation à Monsieur Le Maire pour signer le compte de gestion 2022 du budget principal

Pour extrait conforme,

Le Maire

Maurice OFFRET

